

CONVOCACTION

Le Conseil Municipal est convoqué pour le 26 mars 2021 à 20h00.

Verneix, le 31 mars 2021

Le Maire

Lionel BROCARD

L'an deux mil vingt et un, le vingt six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNEIX, était réuni à la salle polyvalente de Verneix, après convocations légales sous la présidence de Lionel BROCARD, Maire.

Etaient présents : Isabelle BELLEGY, Fabrice BOUDOT, Michel CASTAGNE, Marie Claire COGNE Jérôme DA SILVA, Jean Pierre DEBESSON, Bernadette DUMAS, Thérèse GARCEZ, André GUILLET, Amandine HENRY, Gérard JARDOUX, Sandra NOEL, Patrick VIVET, Pierre VOLPEI.

Absents excusés :

Mme Marie Claire COGNE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 16/2021 : CA2020/ASSAINISSEMENT :

Les élus ont approuvé le compte administratif 2020 du budget assainissement avec :

Résultat de fonctionnement : - 14 073.30 €

Résultat d'investissement : + 19 977.00 €

L'affectation du résultat 2020 est réparti de la manière suivante :

Résultat reporté en fonctionnement : - 14 073.30 €

Résultat reporté en investissement : 19 977.00 €

OBJET DE LA DELIBERATION N° 17/2021 : BP2021/ASSAINISSEMENT :

Les élus ont adopté le budget primitif 2021 de l'assainissement :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 32 483.30 €

Dépenses et recettes d'investissement : 49 077.30 €

OBJET DE LA DELIBERATION N° 18/2021 : CA2020/MULTIPLE RURAL :

Les élus ont approuvé le compte administratif 2020 du budget multiple rural avec :

Résultat de fonctionnement : + 4 095.63 €

Résultat d'investissement : 0€

L'affectation du résultat 2020 est réparti de la manière suivante :

Résultat reporté en fonctionnement : 4 095.63 €

Résultat reporté en investissement : 0€

OBJET DE LA DELIBERATION N° 19/2021 : BP2021/MULTIPLE RURAL :

Les élus ont adopté le budget primitif 2021 du multiple rural :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 5 259.63 €

Dépenses et recettes d'investissement : 0€

OBJET DE LA DELIBERATION N° 19/2021 : CA2020/COMMUNE :

Les élus ont approuvé le compte administratif 2020 du budget commune avec :

Résultat de fonctionnement : + 396 301.42 €

Résultat d'investissement : + 376 264.92 €

L'affectation du résultat 2020 est réparti de la manière suivante :

Résultat reporté en fonctionnement : 396 301.42 €

Excédent d'investissement : 376 264.92 €

OBJET DE LA DELIBERATION N° 20/2021 : BP2021/COMMUNE :

Les élus ont adopté le budget primitif 2021 de la commune :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 823 922.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 891 687.42 €

OBJET DE LA DELIBERATION N° 21/2021 : Imposition Directe Locale - Taux 2021

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi finances pour 2021). Le coefficient correcteur pour Verneix étant : 1.418249.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux d'imposition pour l'année 2021 de la façon suivante :

- taxe foncière (bâti) : 33.03
- taxe foncière (non bâti) : 37,30

OBJET DE LA DELIBERATION N° 22/2021 : Mission Maîtrise d'œuvre Architecte Chalmin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des devis pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle multi-activités de l'architecte M. CHALMIN pour un montant total de 33 300.00 € HT.

Objectif d'un commencement des travaux pour 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal de Verneix valide le dossier pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la salle multi-activités 2022 et charge Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à cette décision.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 23/2021 : Assainissement collectif

Monsieur le Maire informe les élus d'une demande de déduction sur la facture d'assainissement collectif de 43 m3 d'eau en raison d'une fuite d'eau avec justificatifs et propose de prévoir des crédits au compte 673 afin de pouvoir régulariser la situation.

Les élus décident à l'unanimité d'accepter la demande.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 24/2021 : Annule et remplace DEL N° 041/2020 : Vente d'un terrain « Les Tannières »

Monsieur le Maire informe les élus qu'un propriétaire souhaite acheter un terrain situé « Les Tannières » appartenant à la commune, cadastré YB n° 6, d'une superficie de 7 280 m². Après renseignements pris auprès des services de la Préfecture, ce terrain peut être vendu sur décision du conseil municipal. Le prix fixé est de 1 000 €. Ce prix se justifie par le fait que cette vente est d'intérêt général car ce terrain n'est pas exploité par la commune et représente une charge d'entretien.

Monsieur le Maire précise que tous les frais relatifs à la vente seront à la charge du futur acquéreur : frais de bornage, acte de notoriété. Après en avoir délibéré, les élus du conseil municipal acceptent la proposition, autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Informations et questions diverses :

- **Comcom** : Mise en place de chèques cadeaux pour relancer les entreprises locales pour un prix d'achat de 12€ l'unité ayant une valeur de 15€ l'unité. Ces chèques cadeaux sont disponibles dans les lieux suivants en quantité limitée :
 - L'Office de Tourisme de Nérès Les Bains,
 - L'Office de Tourisme de Montmarault,
 - Commentry, Montmarault, Nérès Communauté

- **Comcom** : Proposition de tarifs pour la location de stands de la foire exposition. Les tarifs sont disponibles en mairie.

- Les fossés sont curés, avec 3 buses de mises en place par la société Lauvergne Collinet. Ils reviendront après une autre commune pour commencer le goudronnage à Verneix.

Séance levée à 21H55